

**COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES
DU VAL ES DUNES**1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-deux le vingt-quatre mars à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de la commune d'Airan (Valambray) sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Date de convocation
17.03.2022
Date d'affichage
17.03.2022

Nombre de conseillers :
En exercice 39
Présents 31
Titulaires 30
Suppléants 1
Pouvoirs 4
Votants 35
19h05 Arrivée titulaire +1
Votants 36
20h28 Départ titulaire -1
Votants 35

Etaient présents : MM. Amand CHOQUET, Dominique DELIVET, Mmes Brigitte FIQUET-ASSIRATI, Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, MM. Richard MARTIN, Jacques-Yves OUIN, Mmes Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ, MM. Philippe PESQUEREL, Guillaume LECOEUR, Mme Magali LONCLE, M. Eric MARGERIE, Mme Gwénaëlle de MICHIEL (suppléante de Sophie de GIBON), MM. Michel CRUCHON, Laurent DECLERCK (arrivé à 19h05 et départ à 20h28), Stéphane AMILCAR, Mme Régine ÉNÉE, MM. Alain PORQUET, Henri LEHUGEUR, Mme Coralie ARRUEGO, M. Stéphane CASTEL, Mme Alexandra LEPINAY-BOUTROIS, M. Matthieu PICHON, Mme Sylvie SALLE, MM. Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mme Patricia LECOMTE, MM. Didier LEMONNIER, Patrice MARTIN, Mme Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mmes Florence GUERIN (pouvoir à Richard MARTIN), Florence SERANDOUR (pouvoir à Nathaly MONROCQ), Sophie de GIBON, MM. Eric DUVAL, William HERFORT, Philippe PIARD, Alexandre PIGEONNIER (pouvoir à Coralie ARRUEGO), Alain BOHEME (pouvoir à Patrice MARTIN).

Secrétaire de séance : Mme Laurence MORIN

N° 2022 / 34**Objet :****FINANCES****Rapport et Débat
d'Orientation
Budgétaire 2022**

M. Patrice MARTIN présente le Rapport d'Orientation Budgétaire.

Conformément aux articles L2312-1 et L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales modifiés par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et à l'article D2312-3 du CGCT, il est présenté un Rapport d'Orientation Budgétaire (ci-joint), suivi d'un débat.

Conformément aux articles L2312-1 et L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'année 2022, communiqué en annexe,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Prend acte qu'un Débat d'Orientation Budgétaire relatif au budget primitif 2022 de la Communauté de Communes Valès dunes a été organisé lors de la séance du Conseil communautaire.

Pour extrait conforme
Le Président,
Philippe PESQUEREL

